



La CFE-CGC de l'Insee

Siège social : Direction générale de l'INSEE - Timbre Y502-18 boulevard Adolphe Pinard 75675 PARIS cedex 14

Retour sur l'enquête de l'été 2016 de la CFE-CGC de l'Insee sur la qualité de vie au travail de l'encadrement

1^{er} numéro : la surcharge de travail chez les cadres à l'Insee

La moitié des encadrants de grandes équipes sont en surcharge de travail !

Les encadrants de l'Insee ont, à de nombreuses reprises, fait part de leurs difficultés, voire de leur souffrance au travail auprès de la direction (remplissage du DUERP par exemple). Et pourtant, lorsqu'il a été question de travailler sur les conditions de travail à l'Insee, la thématique des risques psychosociaux était quasi inexistante. C'est pourquoi, nous vous avons proposé cet été un questionnaire pour essayer de qualifier et quantifier les conditions de travail, et ce pour tous les cadres A de l'institut, quel que soit leur poste ou leur environnement de travail.

Nous vous remercions pour votre participation.

Nous avons reçu 750 réponses soit 42 % pour les attachés et 24 % pour les administrateurs¹.

Vous avez été également nombreux à vous exprimer dans les questions libres puisque un répondant sur cinq a utilisé le commentaire libre final. Nous vous fournirons prochainement d'autres résultats de cette enquête.

Ce premier numéro porte sur les temps de travail et les éléments liés à la surcharge de travail. Les résultats sont éclairants.

¹ Il n'a malheureusement pas été possible de contacter les administrateurs de certains SSM pour des raisons techniques. Le taux de réponse pour les administrateurs qui ont effectivement reçu la proposition d'enquête est donc supérieur à 28%. Les résultats présentés sont bruts, il n'y a pas eu de calage sur les répondants.

La moitié des attachés ou administrateurs qui encadrent au moins 10 personnes déclarent être en surcharge de travail. La principale raison évoquée est l'incapacité collective à prioriser les travaux (pour 42 % des agents en surcharge de travail), suivie par la hausse des tâches administratives (voir graphique 1 et 2). Un tiers mentionne également la mauvaise répartition des effectifs, les agents sans encadrement mentionnant particulièrement cette réponse (44%). L'augmentation de la charge administrative s'accroît avec le taux d'encadrement (17 % pour les non encadrants, 64 % pour les encadrants de 20 personnes et plus). Les commentaires font aussi souvent état de l'impossibilité de remplacer des agents absents et du manque de qualification de certains agents de l'équipe encadrée.

28% des agents éprouvent souvent la culpabilité de ne pas arriver à tout faire, les taux sont sensiblement les mêmes quel que soit le niveau d'encadrement. 4 agents sur dix déclarent avoir souvent l'impression de faire trop vite une opération qui demanderait davantage de soin, la proportion est un peu plus élevée pour les managers de grandes équipes (voir graphique 3).

Ces ressentis sont à mettre en regard des horaires quotidiens déclarés et de l'empiètement sur la vie privée : **la moitié des encadrants de grandes équipes déclarent effectuer des journées de travail de plus de 10 heures** et ils sont 80% à consulter souvent leur messagerie pendant les périodes de congés (graphique 4).

Les managers d'équipe de taille intermédiaire (entre 10 et 20 personnes encadrées) sont tout de même encore un tiers à déclarer des journées d'au moins 10 heures et la moitié à consulter leurs mails pendant les congés.

Même les cadres qui ne sont pas en situation d'encadrement sont un quart à consulter leur messagerie pendant leurs vacances. Les contraintes sur les congés se doublent de la difficulté de les prendre en totalité pour des raisons de services (graphique 5). Toutefois, moins de 5% des agents ont perdu des jours de congés (impossibilité de mettre des jours sur le CET par exemple). Une fois encore, ce sont les cadres avec de grandes équipes qui doivent le plus souvent renoncer temporairement à des congés : un quart des personnes sans management sont dans cette situation contre la moitié des managers d'équipe d'au moins 10 personnes. Enfin, le travail ramené à la maison est beaucoup plus fréquent à mesure que le cadre gère une équipe de plus en plus importante (graphique 6).

Certaines questions que nous vous avons proposées proviennent de l'enquête Conditions de travail. La dernière édition, réalisée en 2013, comprend un sur-échantillon de la fonction publique, ce qui permet des comparaisons. Les résultats sur les cadres de l'Insee ne diffèrent pas des résultats observés parmi les cadres de la fonction publique d'État en situation d'encadrement (par exemple, la moitié déclare faire trop vite une opération qui demanderait davantage de soin).

A suivre...

Figure 1 : Estimez vous être en surcharge de travail ?

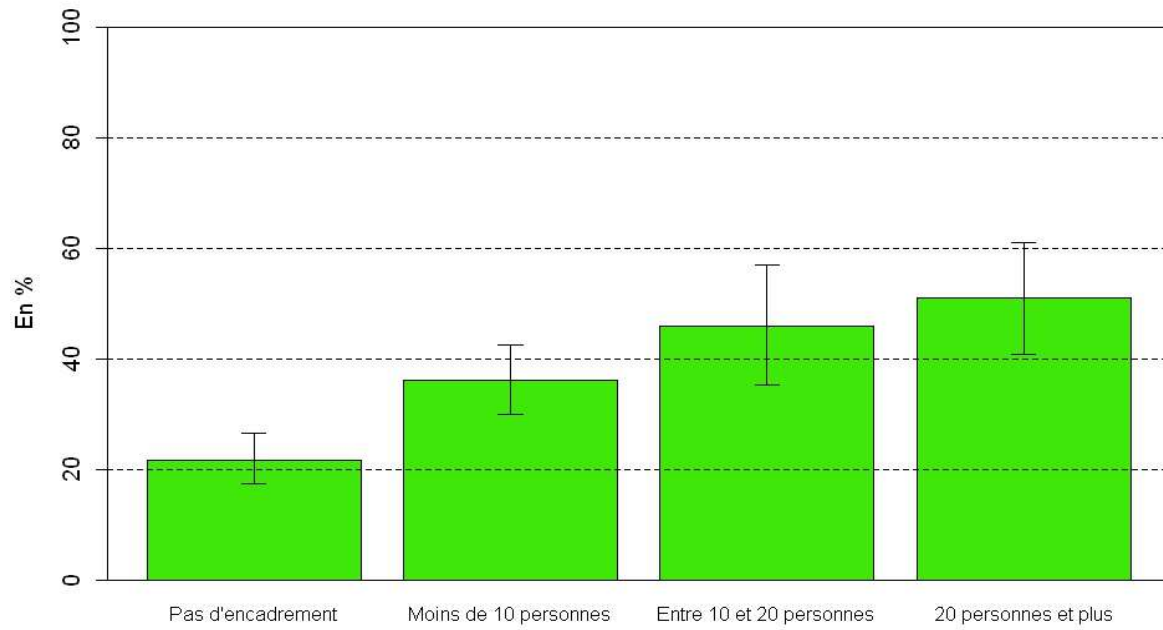


Figure 2 : Raisons de la surcharge de travail

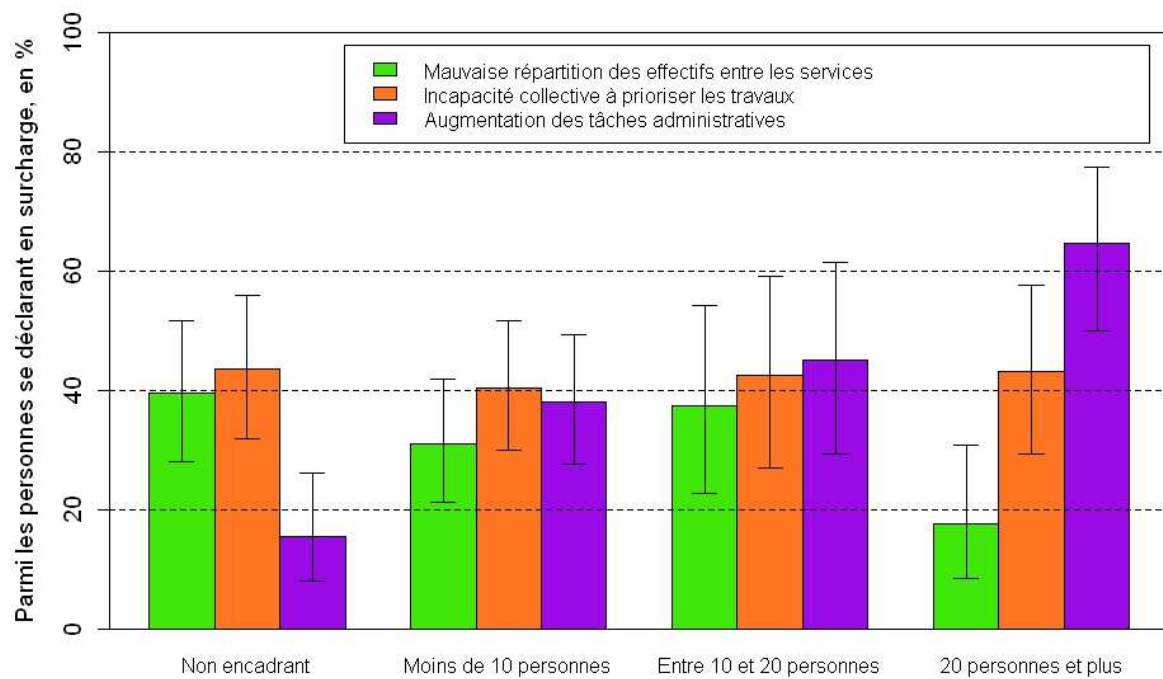


Figure 3 : Pression sur le temps de travail

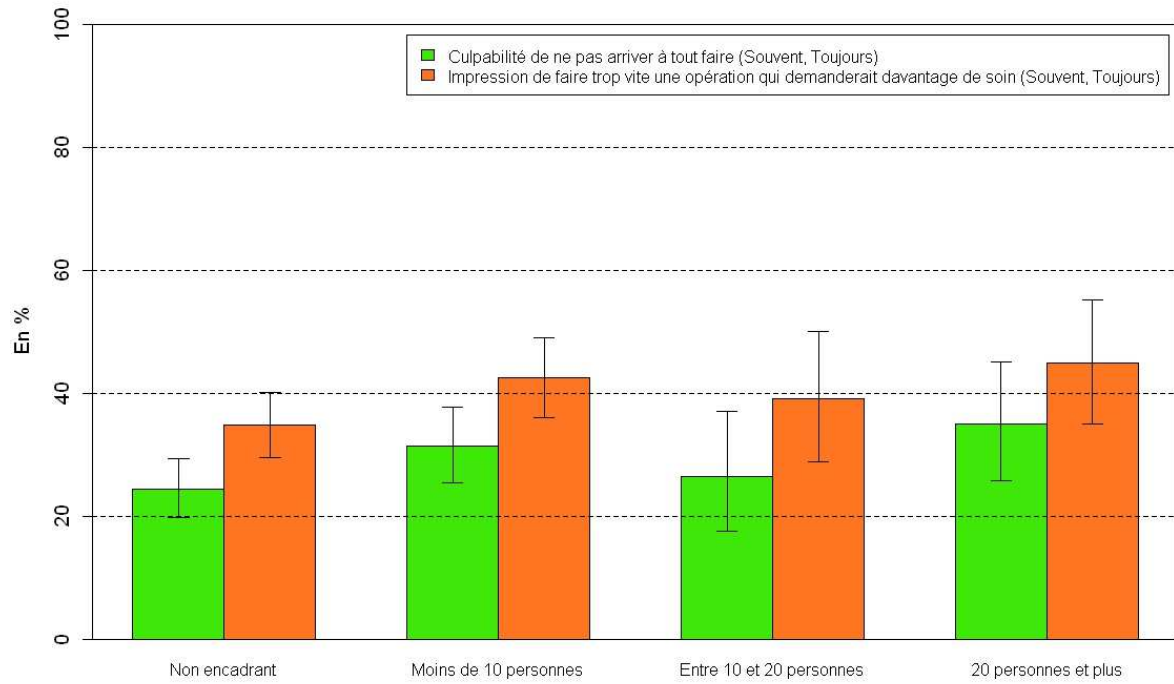


Figure 4 : Journée de travail de 10 heures et plus

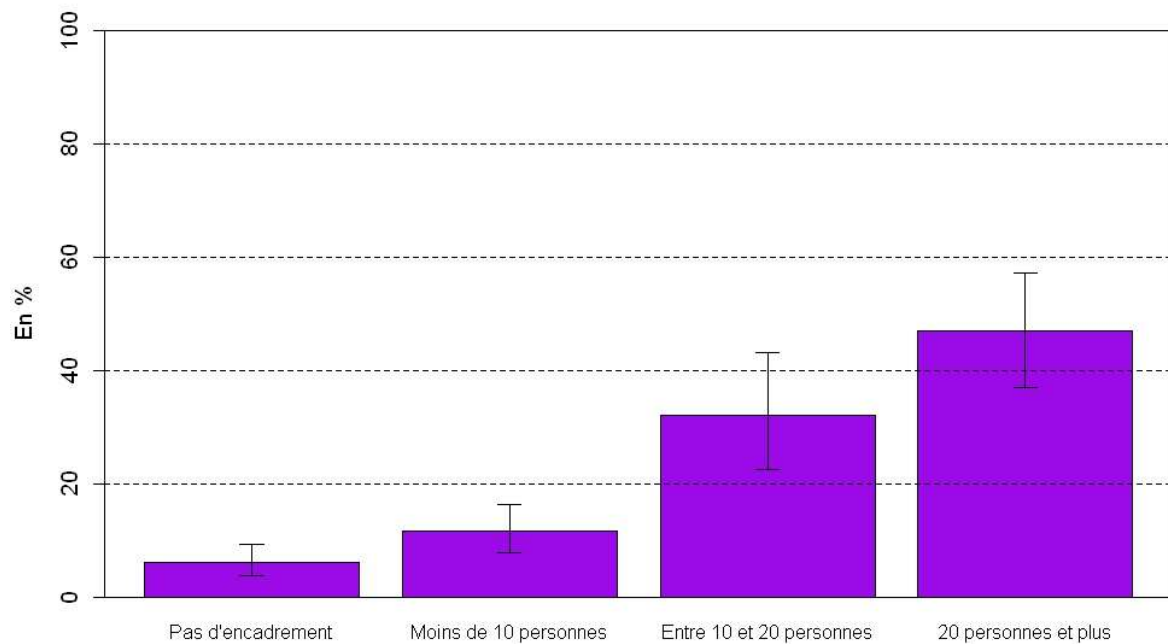


Figure 5 : Au cours de l'année écoulée, avez-vous pris tous les congés auxquels vous aviez droit ?

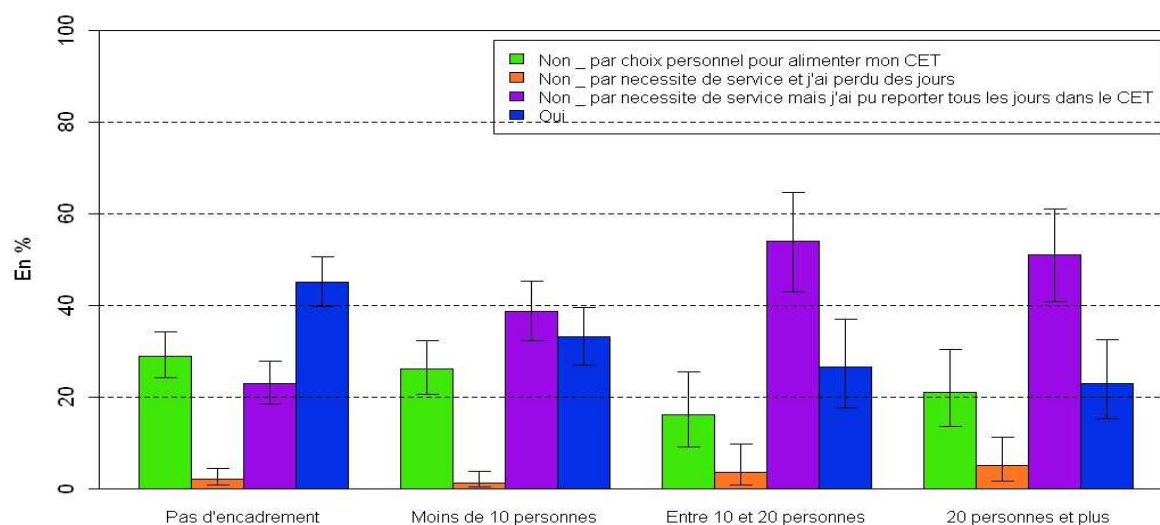
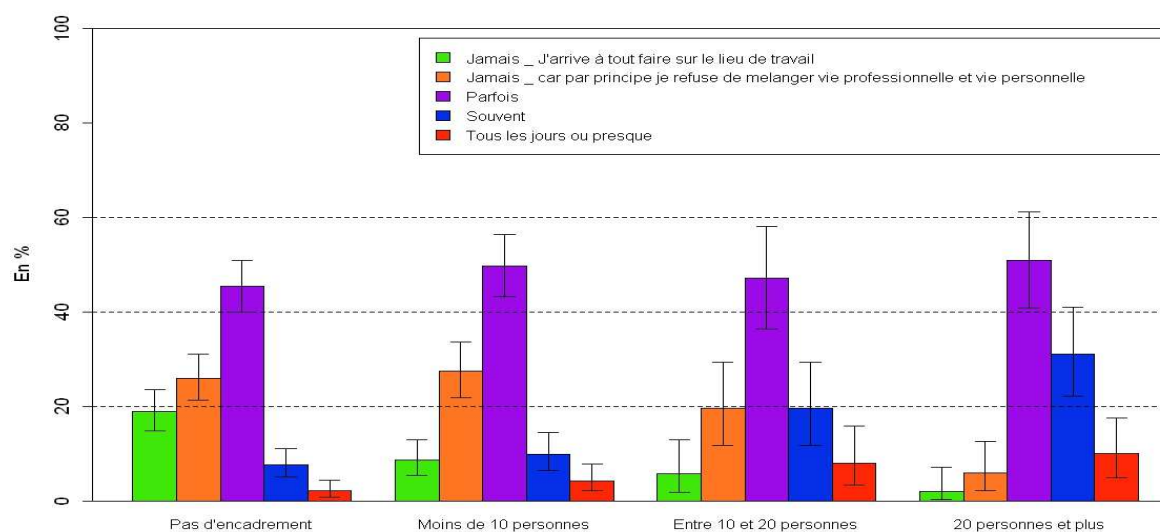


Figure 6 : Vous arrive t-il d'emporter du travail chez vous ?



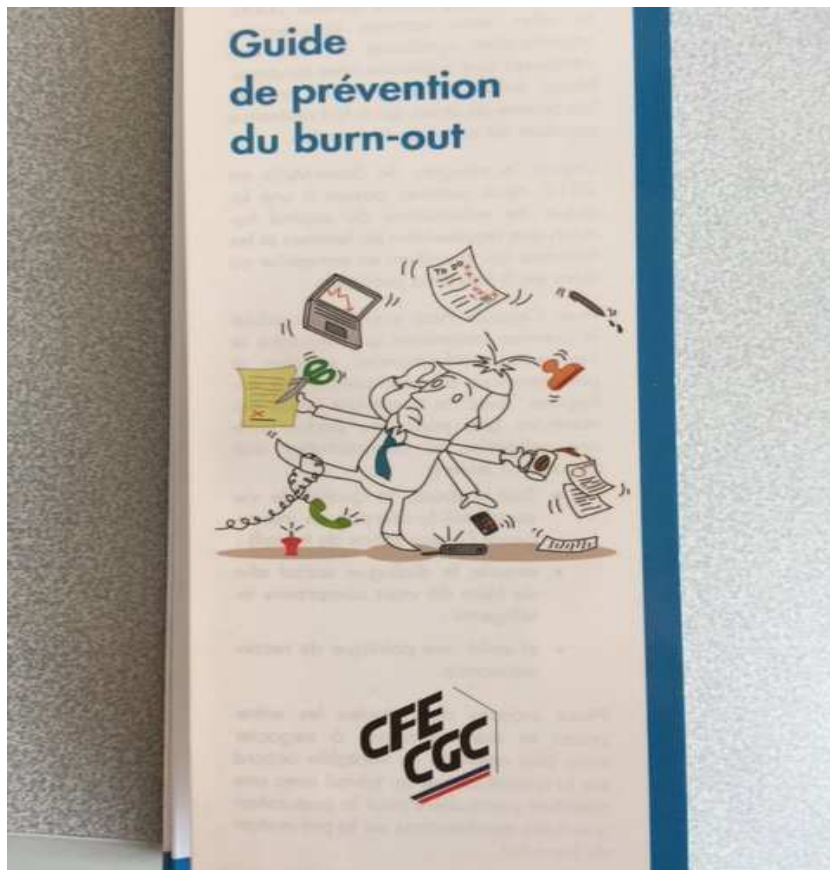
Et vos petites phrases pour illustrer

« Je ne le fais plus que très ponctuellement et culpabilise quand j'apporte du travail à la maison. Avant mon burn-out, je le faisais fréquemment. »

« De plus en plus de missions, avec le même degré d'exigence et des outils techniques de moins en moins performants ou qui se déclassent. »

« "réunionite" aigüe »;

« Méconnaissance de la hiérarchie du travail effectif et des sous effectifs. » etc...





BULLETIN D'ADHESION 2017

Adhérer à la CFE-CGC de l'Insee...

C'est donner à la CFE-CGC, les moyens de poursuivre son action et pour soutenir le syndicat constructif et force de propositions qui défend les valeurs d'humanisme, de responsabilité, de reconnaissance de la qualité professionnelles et des missions de service public.

Il suffit d'envoyer sa cotisation, par chèque à adresser :

**CFE-CGC Insee
Timbre Y502
Bureau 605
18, Bd Adolphe. Pinard
75675 Paris Cedex 14**

Les tarifs :

| | |
|--|------|
| - stagiaires | 25€ |
| - retraités B et C | 50€ |
| - primos adhérents B et C et B et C sur les 4 premiers échelons | 50€ |
| - retraités A et les primos adhérents A | 75€ |
| - contrôleurs et contractuels (hors A) de plus de 4 ans d'ancienneté | 90€ |
| - attachés et contractuels A | 100€ |
| - attachés principaux, chefs de mission et hors classe | 120€ |
| - administrateurs hors primos | 120€ |
| - administrateurs hors classe et inspecteurs généraux | 150€ |

rappel : les deux tiers de la cotisation font l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu sur justificatif du trésorier

la cotisation peut donner accès à une protection juridique et depuis 2015 à une assistance psychologique pour prévenir les risques psycho- sociaux de l'adhérent et de sa famille.

Merci de votre confiance

Bulletin à joindre à votre chèque :

NOM :-----

Prénom :-----

Corps :-----

Adresse professionnelle :-----

N° de téléphone :-----

Adresse mél (pour recevoir les informations) :-----

Adresse personnelle (facultatif):-----

Je souhaite participer activement à la vie du syndicat (facultatif)